



Préfecture de la Marne
Bureau de l'environnement
1, rue de Jessaint
CS 50431
51036 CHALONS-EN-
CHAMPAGNE

Objet : Demande dossier d'enregistrement 1510

Monsieur le Préfet,

Je soussigné, Jean Louis HOUDART, agissant pour le compte de la société IMMALDI ET COMPAGNIE (Société par Actions Simplifiée) dont le siège social est situé au 13 rue Clément ADER, Parc d'activité de la Goele, Dammartin en Goele, 77230, en ma qualité de Directeur support opérationnel projet, ai l'honneur de vous transmettre la demande d'Enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, relative à l'extension et l'exploitation d'un bâtiment logistique existant mise aux normes d'un entrepôt situé rue du Moutier sur la commune de Gueux (51), IMMALDI ET COMPAGNIE exerçant aujourd'hui l'activité de stockage au sein de ce bâtiment.

Cette demande est accompagnée du CERFA n°15679*03 (demande d'Enregistrement).

Le projet sera soumis aux rubriques de la nomenclature des installations classées suivantes :

- À **Enregistrement** au titre des rubriques **1510** (entrepôt de matières combustibles) compte tenu du volume du site 313.267 m³ et un stockage de matières combustibles > 500 t.
- A **Déclaration** au titre de la **4510** (41 t), **4755**(80 m³), **1435** (544m³), **2910** (2,77 MW) et **2925** (> 50 kW).

Les déclarations ICPE pour la nouvelle rubrique 4510 sera effectuée ultérieurement et vous sera transmise.

A noter que l'exploitant a transmis par **voie électronique le 27 juillet 2021** un formulaire de **demande d'examen au cas par cas** préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale à l'Autorité Environnementale de la DREAL de la région Grand-Est.

Conformément à l'article R.512-46-1 du Code de l'Environnement, je vous adresse cinq exemplaires du dossier d'enregistrement contenant l'ensemble des pièces visées à l'article R.512-46-4 de ce même code.

Nous sollicitons également une dérogation à pouvoir utiliser un plan d'ensemble à l'échelle 1/500^{ème} au lieu de 1/200^{ème}.

En effet, compte tenu de l'importance de la surface du site, cette dernière échelle n'apporterait aucune précision supplémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma haute considération.

Fait à GUEUX le 24/08/2021



Jean Louis HOUDART